

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE

du 2 octobre 2009

Présidence de Mme Geneviève Crausaz

Présence de 57 conseillers

La présidente ouvre cette première séance de la quatrième année de la législature 2006 – 2011, et quatrième de l'année, à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous.

L'appel fait constater la présence de 57 conseillers.

Absents excusés :

Mmes et MM. Zoé Beboux Jean-Marc Frauenknecht, Jean-Dominique Gachoud, Olivier Girardet, Martine Häberlin, Aurélien Jaques, Jean-François Jolimay, Joseph Martin Masabo, Germaine Müller, Gérard Pilet, André Pitteloud, Brigitte Quaglia, Pascal Repond, Grégoire Trottet et Christian Wyssa

Absents non excusés :

Mmes et M. Florence Divorne, Maryline Ecuyer et Claude Mühlestein

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2009
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Rahel Worrod et M. le Conseiller communal André Richoz demandant un accueil prolongé aux guichets et téléphones de l'administration communale une fois par semaine
5. Préavis municipal N° 10/2009 relatif à la dissolution de l'association intercommunale pour l'exploitation d'un collège secondaire (AIC)
- Rapport de la commission
6. Préavis municipal N° 11/2009 relatif à la transformation d'un 4 ½ pièces en 5 ½ pièces dans les combles du bâtiment de l'administration communale
- Rapport des commissions
- 7.1 Huissier : Nomination d'une commission communale chargée de mettre au point le cahier des charges, auditionner les candidats et faire une proposition au Conseil
- 7.2 Nomination d'une commission pour étudier le plan de quartier en Jonchet
- 7.3 Nomination d'une commission pour : Collecteur du chemin du Bochet
8. Propositions individuelles et divers
9. Fixation de la date de la prochaine séance

La présidente fait part d'une modification de l'ordre du jour. Le contenu du point 7 est annulé et il est remplacé par : *Huissier : Nomination d'une commission communale chargée de mettre au point le cahier des charges, auditionner les candidats et faire une proposition au Conseil.* Deux autres commissions à nommer sont ajoutées à l'ordre du jour : une pour le plan de quartier en Jonchets et une pour le collecteur du chemin du Bochet.

Cet ordre du jour modifié, lu par la présidente, est accepté tel que présenté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2009

Ce procès-verbal est adopté, tel que présenté et à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Ce point ne comporte que le petit mot de début de l'année présidentielle de la titulaire en charge :

1997, une amie me pose la question : nous cherchons du monde pour étoffer les rangs du PSIG, serais-tu intéressée ? Heu oui.

2007, une question : Le PSIG doit présenter un 2^e vice-président. Serais-tu intéressée ? Pourquoi pas.

Me voilà à cette place, je vous en remercie et ferai tout mon possible afin de mener à bien la tâche que vous m'avez confiée

3. Communications de la Municipalité

Communications du syndic

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TL

La future ligne 17 des TL nous donnant droit à un siège, Mme Claudine Wyssa a été désignée par la Municipalité comme représentante de la Commune de Bussigny-près-Lausanne au Conseil d'administration des TL.

3.2 NOUVEAUX PREAVIS

Après sa présentation en public, le plan de quartier En Jonchets sera mis à l'enquête publique d'ici 15 jours. Ensuite le préavis sera présenté au Conseil communal dans un délai dépendant des oppositions éventuelles.

Le préavis pour le collecteur du chemin du Bochet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance en raison de l'urgence des travaux.

Pour le plan directeur localisé Arc-en-Ciel, qui est commun avec la commune de Crissier, la séance de la commission technique est déjà fixée au 26 octobre 2009. C'est la première fois qu'un plan directeur localisé est présenté au Conseil communal. C'est un plan général pour une partie du territoire. Il n'est pas mis à l'enquête mais en consultation qui a déjà eu lieu.

Communications de la municipale Laureane Salamin Michel

3.3 LAUSANNE REGION – DUO 15-18

La municipale sensibilise chacun au projet-pilote DUO 15-18 de Lausanne Région. Elle fait appel à d'éventuels bénévoles, conformément à la lettre d'information remise à chacun.

Communications du municipal Jean-Claude Glardon

3.4 MARCHÉS DE LA PREVENTION

Dans le cadre d'un nouveau groupe, le préfet a mis en place une manifestation appelée *Marché de la prévention*. Ces marchés auront lieu à Renens, Bussigny, Prilly et Ecublens. C'est destiné aux enfants, comme aux adultes.

Communications de la municipale Claudine Wyssa

3.5 COMPTABILITE ANALYTIQUE DU SERVICE DE L'ELECTRICITE

Conformément à la nouvelle législature, la présentation des comptes et des budgets a été modifiée. Un effort supplémentaire, évalué à 21'500 francs plus un petit montant dû à Romande Energie, est projeté pour parvenir au but escompté.

3.6 MOBILITY CAR SHARING

La Municipalité a décidé de mettre une place de parc à disposition à la gare de façon à offrir cette prestation à notre population.

3.7 CITE DE L'ENERGIE

Un rapport intermédiaire avait été fait concernant la motion Bolkensteyn/Mattiuzzo transformée en postulat. Depuis, une étude concernant toutes les consommations d'énergie a été faite. Une commune au top aurait 100 % des points. Il en faut 50 pour obtenir le label Cité de L'Energie. Bussigny est actuellement à 27 %. Des travaux sont planifiés pour atteindre les fameux 50 %. Pour mener à bien cette opération, un poste à 50 % est créé en corrélation avec la réorganisation du service des eaux,

3.8 NOUVEAUX HORAIRES DE L'AUTOBUS LOCAL DE BUSSIGNY (ALB)

Au changement d'horaire, il est prévu d'ajouter des courses par minibus en soirée, jusqu'au dernier train, de lundi à samedi. Les courses actuelles ne sont pas modifiées. Compte tenu de la suppression d'écoliers allant à Chavannes, la Municipalité a demandé à La Poste de mettre en service des bus plus petits pour

diminuer les frais. Toutefois, un montant supplémentaire de 150'000 francs est porté au budget.

Communications du municipal Jean-Daniel Luthi

3.9 PALM – MOBILITE DOUCE

Pour répondre aux exigences du plan, une étude pour la création d'un cheminement «cycles et piétons» entre Bussigny et Crissier a été demandée conjointement par les deux communes à un bureau d'ingénieur pour coût de 12'000 francs à chacune. Le coût du chantier, partiellement subsidié, est devisé à 600'000 francs.

3.10 BOUCLEMENT DE PREAVIS

L'acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires pour la STEP a coûté 295'000 francs pour un crédit de 318'000 francs.

L'aménagement d'un parking au chemin de Grandcévaz est revenu à 79'000 francs pour un crédit de 90'000 francs.

L a d i s c u s s i o n e s t o u v e r t e :

M. Claude Rosset demande si une statistique sera établie sur l'utilisation des bus le soir comme elle a été faite pour l'ouverture des bureaux.

Mme Claudine Wyssa répond qu'il est certain qu'il y aura une statistique établie, particulièrement pour les nouvelles courses. D'autre part, des statistiques par sondages sont automatiquement faites pour la répartition au sein de la communauté tarifaire. L'expérience permettra de vérifier si le choix proposé correspond à la demande.

4. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Rahel Worrod et M. le Conseiller communal André Richoz demandant un accueil prolongé aux guichets et téléphones de l'administration communale une fois par semaine

Précisant que le document a été envoyé à chacun, la présidente ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal adopte la réponse à main levée et à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 10/2009 relatif à la dissolution de l'association intercommunale pour l'exploitation d'un collège secondaire (AIC) - Rapport de la commission

M. Julien Glardon procède à la lecture du rapport de la Commission des affaires régionales.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

La présidente lit les conclusions du préavis qui sont identiques à celles du rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis N° 10/2009 du 17 août 2009,
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

à main levée et à l'unanimité,

De dissoudre l'Association intercommunale A.I.C. au 31 décembre 2009.

6. Préavis municipal N°11/2009 relatif à la transformation d'un 4 ½ pièces en 5 ½ pièces dans les combles du bâtiment de l'administration communale **- Rapport des commissions**

M. Jean-Claude Machoud procède à la lecture du rapport de la commission technique et M. Hans Ulrich Frey à celui de la Commission des finances. Toutes les conclusions sont identiques.

M. Claude Rosset est surpris que le rapport de la commission technique fasse l'objet d'un vœu et non d'un amendement qui influencerait le montant du crédit demandé. Compte tenu de ce flou, le conseiller déclare qu'il s'abstiendra de voter ce préavis.

M. Machoud informe que le carrelage faisant l'objet du vœu représente une surface de 8 m² pour un montant maximal de 300 francs.

La présidente lit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis n°11/2009 du 17 août 2009,
- ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

à main levée et à l'unanimité, hormis 3 abstentions,

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser la transformation d'un 4 ½ pièces en 5 ½ pièces dans les combles du bâtiment de l'administration communale,
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 115'000.-,
3. De financer cette opération par la trésorerie courante de la bourse communale,
4. D'amortir cette dépense par le prélèvement de Fr. 115'000.- sur le fonds de réserve pour réalisations futures N° 9282.01.

7.1 Huissier : Nomination d'une commission communale chargée de mettre au point le cahier des charges, auditionner les candidats et faire une proposition au Conseil

A la demande de la présidente, M. Jacques Miauton propose Mme et MM. Delphine Albanési, Claude Rosset et Christian Wyssa et Mme Martine Urech, au nom de la gauche, Mmes Chantal Dind et Marie-Thérèse Domon.

7.2 Nomination d'une commission pour étudier le plan de quartier en Jonchets

Au nom du PSIG, Mme Martine Urech propose MM. Marc Léderrey, Rui Miguel Saraiva et Joseph Martin Masabo. Pour l'Entente communale, M. Jacques Miauton propose Mme et MM. Delphine Albanési, Aurélien Jaques, Michael Meyer et Claude Rosset.

7.3 Nomination d'une commission pour : Collecteur du chemin du Bochet

Pour l'Entente communale, M. Jacques Miauton propose MM. Marc Mattiuzzo, Dominique Blanc et Patrick Bovet. Pour le PSIG, Mme Martine Urech propose MM. André Richoz et Antoine Golay.

La présidente informe que le plan directeur localisé de l'Arc-en-Ciel sera étudié par la Commission des affaires régionales.

8. Propositions individuelles et divers

Malgré l'invitation de la présidente, aucune commission intercommunale ne tient à s'exprimer.

M. Marcel Arun Bolkensteyn demande si l'on peut déjà tirer un premier bilan du ramassage des déchets encombrants qui s'est réduit à un passage trimestriel; fluctuation du volume et report sur la déchèterie ? Dès l'année prochaine, la ville de Lausanne ramassera tous les déchets, quelque soit leur taille, deux fois par semaine. Est-ce que les communes affiliées à Valorsa SA sont prêtes à envisager ce système?

M. Jean-Daniel Luthi répond que le volume de cette année devrait correspondre à une diminution de 20 % environ. Le report éventuel sur la déchèterie est actuellement impossible à déterminer. La statistique déterminant la répartition des frais entre les communes ne tient compte que du nombre de passages des usagers et non du poids déposé. Il n'y a pas forcément une grande augmentation à la déchèterie mais, fait intéressant, la population commence à comprendre que tout déchet jusqu'à 60 cm va dans un sac-poubelle. Une légère augmentation des déchets ménagers (sacs-poubelles) a été constatée. Le municipal rappelle que les déchets encombrants finissent tous à Tridel après un transit par Penthaz où ils y sont simplement broyés. Les 12 communes urbaines périphériques à Lausanne, rattachées à Gedrel SA, n'ont pas la même politique que les 111

faisant partie de Valorsa SA. Le système de ramassage est totalement différent. Lausanne possède ses propres équipements de ramassage. Par contre, nos déchets en sacs transitent par Renens, Denges et Malley avant d'aboutir à Tridel. En conséquence, nous devons conserver les déchets encombrants qui doivent être broyés.

Sur invitation du syndic, M. Luthi profite d'informer les conseillers sur la problématique du respect de la législation fédérale. La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) instaure le principe de causalité «pollueur-payeur» et demande que les coûts d'élimination des déchets soient financés, non plus par l'impôt, mais via une taxe. Dans le canton de Vaud, le choix du système est laissé aux communes. Celles-ci ont souhaité la création d'une commission Déchets de Lausanne Région. Les objectifs ont été clairement identifiés : définir un mode de financement de l'élimination des déchets, puis le proposer aux communes membres de manière à harmoniser les pratiques des communes de Lausanne Région. Après étude des différentes possibilités, cette commission a choisi de soumettre aux municipalités le principe de financement de l'élimination des déchets à raison de 30% par les impôts et de 70% par une taxe forfaitaire par ménage. Malheureusement sa proposition n'a pas été suivie et a abouti à un imbroglio peu réjouissant. Lors d'une visite auprès de plusieurs villes alémaniques où, semblait-il, la taxe aux sacs fonctionne à merveille, la commission n'a pu que découvrir autant de solutions que de cantons visités. Le site internet *Lausanne-region.ch* donne toutes les informations quant aux différentes façons de calculer ces taxes qui pourraient être adoptées par les communes de Lausanne Région, pour autant qu'elles jouent le jeu.

M. Rui Miguel Saraiva revient au problème d'engorgement des containers pour collecte d'habits situés vis-à-vis du magasin Jumbo.

Mme Claudine Wyssa répond qu'un container supplémentaire a été installé à la suite de la demande de la Municipalité mais que ça n'a pas suffi à éviter tout débordement. Ce problème ne dépend pas d'une gestion communale mais la Municipalité s'engage cependant à suivre l'affaire.

9. Fixation de la date de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée au 27 novembre 2009.

L'assemblée est levée à 21 h 15.

Le présidente souhaite à toutes et à tous un bon week-end.

Pour le Conseil communal

La présidente :

Le secrétaire :

Geneviève Crausaz

René Pouly